

MAIRIE DE DRUSENHEIM

<p style="text-align: center;">SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p style="text-align: center;">DU 31 MAI 2005</p>
--

Sous la présidence de Monsieur **Jacky KELLER, Maire**

Membres présents : Mesdames, Messieurs **Maire-Anne JULIEN, Jérôme DIETRICH, Robert BERLING, Yolande WOLFF, Nicolas KORMANN, Raymond BRESTENBACH, Valentin SCHOTT** à partir du point 5, **Denise HOCH, Nadia CORNU** à partir du point 7, **Richard WEISSENBURGER, Dominique HAMM, Jacques WILHELM, Bernard EICHWALD, Marie-Odile PETER, Dominique DIEMER, Michel KLEIN, Patrick KORMANN, Richard SCHALL, Richard KORMANN, Fernand KIENTZ, Doris ATANAZIO, Pia WENDLING, Jean-Michel KLINGLER**

Membres absents avec procuration : Monsieur **Jean-Claude KORMANN**, Madame **Cathie COUSANDIER-WILHELM**, Madame **Myriam EBER** qui ont donné procuration respectivement à Madame Yolande Wolff, Madame Marie-Anne Julien, Monsieur Robert Berling
Madame **Nadia CORNU** qui a donné procuration à Monsieur Jérôme Dietrich jusqu'au point 6.

Article 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Yolande WOLFF est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Article 2 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MARS 2005

Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2005 est adopté à l'unanimité.

Article 3 : PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS 2005

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a été saisi par l'Office National des Forêts de la proposition de travaux forestiers pour l'année 2005.

Ainsi avant de passer à la maîtrise d'œuvre et le choix des entreprises, il est nécessaire que le conseil municipal délibère sur l'enveloppe globale des travaux à exécuter.

Pour 2005, les recettes prévisionnelles brutes des coupes, chablis et bois non façonnés sont estimés à 470 € HT pour un volume de 170 m³. Les dépenses brutes sont estimées à 5100 €HT qui se composent comme suit :

- travaux d'entretien non subventionnables (dépressage : nettoyage des jeunes plantations pour un montant de 3000 € HT
 - travaux de sécurisation du parcours découverte pour un montant de 3100 € HT
 - honoraires ONF (maîtrise d'œuvre) pour un montant de 1498 € HT
- Soit une opération déficitaire de 7 128 € HT.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

d'accepter le montant des travaux forestiers pour l'année 2005

de l'autoriser lui ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des travaux dans le respect des règles.

Article 4 : AVENANT AU MARCHÉ DE LA RÉALISATION D'UN BRAS D'EAU VIVE AU LIEUDIT BARRWALD

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement d'un bras d'eau vive permettant la libre circulation de la faune piscicole ainsi que le passage des canoë-kayak au lieudit Barrwald sont en court d'achèvement.

Toutefois, une crue moyenne de la Moder a submergé l'ensemble des travaux provoquant des dégâts sur le chantier (affouillement, enlèvement de seuil, entraînement d'enrochement et de sable).

Ces dégâts sont à l'origine de plusieurs problèmes :

- les talus et les terrains n'ont pas eu le temps de se végétaliser et donc de se consolider,
- lors du creusement du cours d'eau, la majorité des matériaux extraits (sable, sédiments) formant le lit ont été entraînés par la crue en provoquant des affouillements,
- une dégradation de la prise d'eau
- un enrochement insuffisant.

Pour éviter des dégâts plus importants en cas de nouvelles montées des eaux de la Moder et pour remédier rapidement à ces dommages, il a été décidé, en accord avec les services de la navigation de Strasbourg (maître d'œuvre), l'entreprise VTP chargée des travaux ainsi que les financeurs du projet, de réaliser une protection en enrochement des endroits sensibles du cours d'eau.

Les travaux complémentaires représentent un montant de 4 880,00 € TTC représentant 7,22 % de la commande initiale. La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 31 mai 2005 a adopté le montant de cet avenant.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que cet avenant ne dépasse pas les crédits de 80 000 € HT alloués à cette opération par le Conseil municipal lors de sa séance du 30 mars 2004.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- **d'adopter** l'avenant d'un montant de 4 880,00 € TTC,
- **de l'autoriser** à signer l'avenant d'un montant de 4 880,00 € TTC.

Article 5 : PROGRAMME DE VOIRIE 2005 RUE DES REMPARTS, RUE DES JARDINS, RUE DES LEVITES TRAVAUX

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la délibération prise le 15 juin 2004 concernant la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des rues des Remparts, des Jardins et des Lévités dans le tronçon compris entre la rue du Général de Gaulle et la rue des Remparts, il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux de voirie.

En effet, suite aux travaux d'assainissement en cours pour la pose de nouveaux collecteurs de gros diamètres et d'une profondeur de 3 mètres, la voirie existante a subi d'importants désordres qui gênent beaucoup les riverains pour l'accès à leurs propriétés, notamment par temps pluvieux. Une tranchée sera réalisée prochainement pour la pose de l'eau potable. Il est nécessaire de démarrer immédiatement après la pose de l'eau potable les travaux d'aménagement de ces voiries pour réduire au maximum les nuisances.

Ces travaux de réaménagement qui comprennent la réfection des chaussées et des trottoirs, la pose de nouveaux caniveaux, tout comme la mise à niveau des appareillages sur le réseau et le raccordement de certaines gouttières, ont été estimés pour l'ensemble des rues concernées, à un montant de 210 000 € HT ;

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- **de réaliser** les travaux de réaménagement des rues des Remparts, des Jardins et des Lévites dans le tronçon compris entre la rue du Général de Gaulle et la rue des Remparts
- **de prendre acte** du montant de l'opération estimé à 210 000 € HT dont une partie des crédits est déjà prévue au BP 2005
- **d'autoriser** le Maire à lancer les appels d'offres relatifs à ces travaux
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces du marché avec l'entreprise titulaire après ouverture des plis, avis de la Commission et approbation du Conseil Municipal
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les avenants inférieurs à 5% du montant du marché
- **d'autoriser** le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des instances compétentes

Article 6 : PROGRAMME DE VOIRIE 2005

RUE DES REMPARTS, RUE DES JARDINS, RUE DES LEVITES ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le remplacement de l'éclairage public dans ces rues a été évoqué par la Commission « Travaux communaux » réunie le 4 mai dernier.

Compte tenu de la réfection de leur chaussée et de l'ancienneté des candélabres existants, elle a estimé qu'il serait judicieux de procéder au remplacement du réseau d'éclairage public.

Le coût de cette opération est estimé à 62 000 € HT.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- **de réaliser** les travaux tels que décrits ci-dessus
- **de prendre acte** du montant de l'opération estimé à 62 000 € HT dont une partie des crédits est prévue au BP 2005
- **d'autoriser** le Maire à lancer l'appel d'offres nécessaire à la réalisation de cette opération
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au marché après attribution

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les avenants inférieurs à 5% du montant du marché
- **d'autoriser** le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des instances compétentes.

**Article 7 : PROGRAMME DE VOIRIE 2005
RUE DES REMPARTS, RUE DES JARDINS, RUE
DES LEVITES
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'enfouissement des réseaux a été évoqué par la Commission « Travaux communaux » réunie le 4 mai dernier.

En effet, compte tenu du coût élevé de la mise en souterrain du réseau électrique et de l'absence d'une amélioration de l'esthétique, il est proposé d'enfouir uniquement la totalité du réseau France Télécom pour l'ensemble des rues concernées pour un coût évalué à 65 000 € HT.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- **de réaliser** les travaux tels que décrits ci-dessus
- **de prendre acte** du montant de l'opération estimé à 65 000 € HT, dont une partie des crédits est prévue au BP 2005
- **d'autoriser** le Maire à lancer l'appel d'offres relatif à ces travaux
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les avenants inférieurs à 5% du montant estimatif
- **d'autoriser** le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des instances compétentes.

Article 8 : DENOMINATION L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le 4 juin, l'école élémentaire sera inaugurée. Ce sera l'occasion de découvrir officiellement son nom. Des propositions ont été formulées par les enfants des écoles et le conseil municipal des enfants. Celles-ci ont été examinées par la commission « culture-sport, loisirs et jeunesse » réunie le 11 mai courant.

De cette commission, trois noms se sont dégagés :

Jacques Gachot

Jules Verne

Galilée

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide par vote à bulletin secret par

- un vote blanc
- 19 pour Jacques Gachot
- 7 pour Jules Verne

d'adopter le nom de **Jacques Gachot** pour l'école élémentaire.

**Article 9 : DENOMINATION DE L'ECOLE MATERNELLE
RUE DE SOUFFLENHEIM**

Des propositions ont été formulées par les enfants des écoles et le conseil municipal des enfants pour la dénomination de l'école maternelle rue de Soufflenheim. Celles-ci ont été examinées par la commission « culture-sport, loisirs et jeunesse » réunie le 11 mai courant.

De cette commission, deux noms se sont dégagés :

Arc en Ciel

La Farandole

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide par vote à bulletin secret par

- 1 vote blanc
- 12 pour Arc en Ciel
- 14 pour la Farandole

d'adopter le nom de **la Farandole** pour l'école maternelle I.

Article 10 : CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE MUNICIPALE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre et en complémentarité du programme rénovation du groupe scolaire, il a été prévu de créer une bibliothèque médiathèque, dans « l'ancien collège », utilisé actuellement uniquement pour le CDI.

La bibliothèque est un projet subventionné contrairement à l'école.

Ainsi, afin de mener les travaux à bien, et dans un délai raisonnable, il est nécessaire de faire dans un premier temps une pré étude et de définir le programme avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement de l'espace intérieur du bâtiment qui doit prévoir la création d'une bibliothèque médiathèque comprenant des présentoirs, des coins de lecture et de travail, un espace informatique et des archives. Une partie du bâtiment (environ 20 %) sera destinée aux scolaires, le reste au public.

Monsieur le Maire précise que 100 000 € sont inscrits au budget d'investissement pour démarrer les travaux.

Le Conseil Municipal,
oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
et afin d'entamer les travaux,

décide à l'unanimité

- **de l'autoriser** à consulter pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- **de l'autoriser** lui ou son représentant à signer la convention à maîtrise d'ouvrage avec le candidat ainsi retenu
- **de l'autoriser** lui ou son représentant à lancer une consultation d'architectes pour lui confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la bibliothèque médiathèque telle que définie précédemment et en tenant compte des références, des conditions tarifaires et de l'expérience de chacun des architectes consultés, permettant de conserver l'offre la plus intéressante.
- **de l'autoriser** lui ou son représentant, à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec le candidat retenu
- **de l'autoriser** lui ou son représentant à signer, le moment venu, la convention à conclure dans les secteurs suivants :
 - coordination sécurité, protection, santé
 - bureau de contrôle
- **de l'autoriser** lui ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès des instances compétentes.

Monsieur le Maire s'engage à informer le conseil du résultat de la consultation, et il précise que les projets de l'architecte seront discutés dans les commissions compétentes avant d'être présentés au conseil municipal.

Article 11 : DEMANDE DE SUBVENTIONS COMMUNE DE POLE PROGRAMME D' ACTIONS 2004-2005

Le Conseil Général, lors de sa séance plénière des 11 et 12 septembre 2000, a approuvé la rééligibilité de la commune de Drusenheim à la nouvelle politique de soutien aux bourg centres.

Drusenheim fait partie d'un programme « commune de pôle », dont l'éligibilité est subordonnée à une candidature conjointe des communes les composant. Dans ce cadre, Drusenheim bénéficie d'un contrat commun avec Herrlisheim sur la période 2001-2005.

Ce principe s'accompagne d'une enveloppe totale de 228.675 € HT sur cinq ans, mobilisable pour des opérations d'investissement non subventionnables par ailleurs au titre des critères d'interventions classiques du Conseil Général du Bas-Rhin et lié aux axes prioritaires retenus.

Vu le diagnostic de territoire analysant la situation de la commune,

Considérant l'intérêt de la commune de bénéficier d'une aide du Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre du contrat bourg centre pour la réalisation de travaux non subventionnable par ailleurs,

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

de l'autoriser à déposer des dossiers entrant dans le domaine de compétence des bourg centres et formant le programme d'action 2004-2005 :

- Signalisation des administrations et des commerces,
- Equipements du centre sportif et de loisirs,
- Aire éducative et de jeux au Parc de l'Altwasser,
- Aménagement des abords de la Gare.

Article 12 : DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNE DE POLE PLAN DE FINANCEMENT

VU le programme d'actions 2004-2005 dans le cadre du contrat Bourg Centre 2001-2005,

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- **d'adopter** le plan de financement du programme d'actions 2004-2005 tel qu'il suit :

OPERATION n° 1 : Signalisation des administrations et des commerces

1) Montant du devis HT	31 000,00 €
2) Participation du Conseil Général du Bas-Rhin	15 500,00 €
3) A la charge de la Commune	15 500,00 €

OPERATION n° 2 : Equipement du Centre sportif et de loisirs

1) Montant du devis HT	84 000,00 €
2) Participation du Conseil Général du Bas-Rhin	42 000,00 €
3) A la charge de la Commune	42 000,00 €

OPERATION n° 3 : Aire éducative et de jeux au Parc de l'Altwasser

1) Montant du devis HT	42 000,00 €
2) Participation du Conseil Général du Bas-Rhin	21 000,00 €
3) A la charge de la Commune	21 000,00 €

OPERATION n° 4 : Aménagement des abords de la Gare

1) Montant du devis HT	71 675,00 €
2) Participation du Conseil Général du Bas-Rhin	35 837,50 €
3) A la charge de la Commune	35 837,50 €

- **de solliciter** les aides financières auxquelles ces opérations peuvent prétendre dans le cadre du contrat bourg centre.
- **de charger** Monsieur le Maire de l'instruction et du dépôt de la demande.
- **de l'autoriser** à signer tous les documents s'y rapportant.

Article 13 : SUBVENTION POUR SORTIE PEDAGOGIQUE : CLASSE DE MER - ECOLE ELEMENTAIRE - DRUSENHEIM

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'une demande de subvention du groupe scolaire.

En effet, 7 classes de cette école soit 147 élèves ont organisé une classe de mer en mai 2005, à Saint Martin de Bréhal, en Normandie.

Le montant total par élève, comprenant le déplacement, la pension, les visites, se chiffre à 400 €. Une partie sera couverte par des recettes de diverses actions (tombolas, vente de chocolats, etc.), restera à la charge des parents environ 250 €.

Cette sortie pédagogique étant particulièrement bénéfique aux enfants et tenant compte de subventions accordées précédemment pour des sorties similaires,

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

d'attribuer une aide financière d'un montant de 20 € par enfant participant à cette sortie pédagogique, soit une subvention totale de 2940 €.

Article 14 : SUBVENTION POUR LE FOOTBALL CLUB

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire de deux demandes de subvention

- une relative à l'achat d'équipement
- une relative à la réalisation d'un ouvrage sur le FCD.

Dans le cadre du 70^{ème} anniversaire du F.C.D., un livre sur l'histoire de ce club est en cours de rédaction. Ce livre est réalisé par Pierre PERNY. Il sera publié cette année encore. L'édition de ce livre reviendrait à 4230 € H.T pour 1000 exemplaires de 64 pages.

Afin de publier ce livre sans avoir recours à des encarts publicitaires, le F.C.D. a sollicité la commune pour une participation financière.

Par ailleurs, le FCD sollicite la Commune pour l'achat d'une paire de buts de football comprenant les filets, d'un coût total de 2 035 € TTC ;

2005 est l'année du 70^{ème} anniversaire du FCD, le club compte plus de 220 licenciés à ce jour dont 140 jeunes. En raison de cet événement à marquer, Monsieur le Maire propose qu'une suite favorable soit réservée à leur demande.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

de prendre en charge 50 % du coût de l'impression du livre, soit	2530 €
de prendre en charge 50 % du coût des buts, soit	1018 €.

**Article 15 : SUBVENTION MJC DRUSENHEIM
DEBROUILLOTHEQUE**

Madame Yolande WOLFF informe l'assemblée qu'elle ne souhaite pas prendre part au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'une demande de subvention de la Maison des Jeunes et de la Culture de Drusenheim, datée du 20 courant.

Pour la 4^{ème} fois à Drusenheim, cette manifestation a eu lieu avec, cette année, pour thématique « la sécurité routière ». Il s'agit en fait de louer une exposition itinérante qui se rend dans tout le Bas-Rhin et qui est toujours très appréciée pour son caractère pédagogique auprès de la jeunesse. Plus de 400 élèves ont ainsi pu la visiter, ainsi qu'un public adulte intéressé. L'entrée est gratuite pour tous.

Sachant que le coût total de cette opération est de 1150 € et considérant l'intérêt culturel de cette manifestation, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réserver une suite favorable à cette requête et d'attribuer une aide financière d'un montant de 1150 € à la MJC au titre de cette manifestation.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

d'attribuer à la MJC de Drusenheim une subvention d'un montant de 1150 € au titre de la 4^{ème} édition de la débrouillothèque.

Article 16 : SUBVENTION EQUIPE FEMININE DE BASKET DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE DRUSENHEIM

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'une demande de subvention du collège de Drusenheim, datée du 7 avril dernier.

En effet, l'équipe féminine de basket de l'Association Sportive du collège de Drusenheim s'est qualifiée pour le championnat de France UNSS. Elle devra disputer plusieurs matchs à Clermont Ferrand dans la semaine du 18 au 20 mai 2005. L'équipe s'est classée 3^{ème} au plan national.

Les frais de cette participation au championnat comprenant le déplacement, l'hébergement et l'achat de deux maillots exempts de publicité se montent au total à 1700 €.

Le Conseil Général, l'UNSS régionale apportent leur contribution financière.

Soutenir financièrement ces jeunes basketteuses du collège qui contribuent à valoriser l'image de Drusenheim au plan national permettra aussi d'encourager ces jeunes sportives méritantes.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

d'attribuer la somme de 600 € à l'association sportive du Collège de Drusenheim.

**Article 17 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE
BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en raison de l'affluence des demandes de subventions de la part des écoles d'une part et des associations culturelles et sportives d'autre part, le chapitre 65 est insuffisant pour y répondre favorablement.

En effet, des crédits peuvent être accordés en cours d'année aux enfants des écoles de Drusenheim qui fréquentent soit une école de Drusenheim, soit un établissement scolaire hors Drusenheim, ainsi qu'à des associations. Les crédits votés lors du budget primitif 2005 étaient de l'ordre de 3750 €.

A ce jour, 1279 € ont déjà été attribué et des demandes nouvelles ont été réceptionnées en mairie. Afin de les satisfaire, il y a lieu de procéder à un virement de crédits.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

de l'autoriser à procéder à un virement en section de fonctionnement de la façon suivante :

article 022	dépenses imprévues	- 7 000 €
article 65738	Subventions autres organismes	+ 7 000 €.

**Article 18 : RESSOURCES HUMAINES
AVANCEMENT DE GRADE**

Afin de permettre à deux agents de la collectivité de progresser dans leur carrière, Monsieur le Maire explique qu'il convient de compléter le tableau des cadres d'emploi de la commune par les grades suivants :

La commune de Drusenheim dispose actuellement des grades suivants :

Agent d'entretien
Agent technique principal

Pour permettre à ces personnes de passer aux grades supérieurs, il est proposé de rajouter au tableau des cadres d'emploi les grades suivants, n'entraînant cependant pas de création d'emploi :

Agent d'entretien qualifié
Agent technique en chef

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité

de créer un poste d'agent d'entretien qualifié et un poste d'agent technique en chef.

Article 19 : RESSOURCES HUMAINES CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR TERRITORIAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le service administratif se compose actuellement de 6 personnes :

- un attaché territorial remplissant la fonction de Directeur Général des Services
- un rédacteur territorial remplissant la fonction d'adjoint au Directeur Général des Services
- un ingénieur territorial remplissant la fonction de responsable du service technique
- trois adjoints administratifs chargés de l'accueil, de l'état civil, de l'urbanisme et de la comptabilité

Le Directeur Général des Services, absent depuis le 19 janvier 2004, un attaché contractuel a été recruté pour renforcer le service administratif.

Comme précisé lors de conseils municipaux précédents, il s'avère que les nombreux projets en cours rendent nécessaires le recrutement d'une personne supplémentaire. Cette personne serait recrutée sur le grade de rédacteur et serait chargée essentiellement de la communication, de l'organisation des événements et de la réalisation du bulletin municipal et de la mise en place du site internet.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

la création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial à compter du 1^{er} juin 2005.

Article 20: LOTISSEMENT KREUZRHEIN II **LOT n°20, Section 13 n° 361/3**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Patrick Morcet et Madame Catherine Gervais ont obtenu un terrain en 2003 au lotissement Kreuzrhein II. A ce jour, la construction est au stade « fondations coulées ».

En achetant ce terrain, les personnes concernées se sont engagées à édifier sur ledit terrain une construction à usage d'habitation dans un délai de quatre ans à compter de sa régularisation.

Ne désirant plus poursuivre leur projet, ils ont trouvé acquéreur disposé à acheter le terrain en son état actuel. Toutefois, aux termes de l'acte de vente du 20 octobre 2003, il a été stipulé au profit de la commune une restriction au droit de disposer interdisant à Monsieur Morcet et Madame Gervais de revendre le terrain avant construction. Cette interdiction est garantie par un droit à la résolution inscrit au livre foncier.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission urbanisme réunie le 25 courant a émis un avis favorable à la requête de Monsieur MORCET et de Madame GERVAIS.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

d'autoriser Monsieur Morcet et Madame Gervais à revendre exceptionnellement leur terrain.

Article 21 : ATTRIBUTION D'UN TERRAIN DANS LE **LOTISSEMENT KREUZRHEIN 2^{ème} TRANCHE**

Monsieur Jacques WILHELM s'est absenté au cours de ce point.

Par courrier en date du 7 mars 2005, Mr et Mme Stoeckel renonce au terrain qui leur avait été attribué par le Conseil municipal lors de sa séance du 26 mars 2003, un lot reste donc à attribuer.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une demande de terrain dans le lotissement Kreuzrhein 2^{ème} tranche et propose de réserver une suite favorable à celle-ci.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- **de réserver** une suite favorable à la demande de terrain de construction désigné ci-après :

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Lot</u>	<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Superficie</u>	<u>Prix € HT</u> <u>Hors branchement</u>
ULRICH Cédric	79, rue de Schifflange 67410 DRUSENHEIM	13	13	354/3	06 a 30	36 855,00

Les prix définis ci-dessus sont augmentés de la taxe sur la valeur ajoutée conformément à la délibération du conseil municipal du 29 décembre 1998.

- **de l'autoriser** lui ou son représentant à signer l'acte de vente.

Article 22 : ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DE LIMOGES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre d'un élargissement de la voirie publique de la rue de Limoges dont l'emprise est au minimum de 6,80 m, il est apparu nécessaire d'acquérir un morceau de terrain appartenant aux époux Beninger d'une contenance de 0,42 ares environ, cadastré section 41 parcelle n° 3/113, au prix de 5 850 euros HT l'are (voir plan de situation ci-joint).

Des négociations ont été conduites entre Monsieur le Maire et les intéressés qui ont abouti à un accord favorable permettant à terme de faciliter l'accès aux propriétés rue de Limoges.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- **d'acquérir** ce terrain d'environ 0,42 ares au prix de 5 850 l'are
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir
- **de prendre en charge** l'ensemble des frais afférents à cette transaction foncière.

Article 23 : REALISATION DU PARC DE L'ALTWASSER TRAVAUX

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les travaux de maîtrise d'œuvre ont été confiés au bureau d'études Catherine Linder. Ce cabinet a étudié l'aménagement du parc sur une surface de l'ordre de 5 hectares autour du Centre Sportif au lieu de 3,5 prévus initialement.

L'étude tient compte du traitement des sols, de l'aménagement paysager avec la création d'une roselière, les chemins d'accès pour piétons et cyclistes, l'éclairage du parc, la mise en place d'un verger à l'école, un parvis de rencontre, etc.

Cette étude a été présentée en commission des travaux en date du 4 mai dernier.

L'étude fait apparaître que 32000 m³ sont à déplacer, dont 24 000 sont à cribler, trier, concasser, 6000 m³ de ces terres sont à évacuer du site de l'Altwasser.

De ce fait l'appel d'offres se fera en 3 phases :

- une première phase avec un lot de terrassement, criblage et mise en forme du terrain et évacuation du surplus et des déchets non récupérables
- une deuxième phase pour l'aménagement des espaces verts, éclairage, réseaux et circulations.
- Une troisième phase pour l'amenée des utilités : électricité, eaux potables, assainissement, téléphone, câble et gaz

Les deux premières phases sont évaluées à environ 800.000 € H.T.

La troisième phase est évaluée à 75.000 € H.T.

Il y a lieu d'arrêter l'opération.

Le Conseil Municipal,

ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide par 3 absentions et 24 voix pour

- **de réaliser** les travaux tels que décrits ci-dessus
- **de prendre acte** du montant de l'opération estimé à 875.000 € H.T. dont une partie des crédits est prévue au BP 2005
- **d'autoriser** le Maire à lancer les appels d'offres nécessaires à la réalisation de cette opération
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs aux marchés après attribution des différents lots avec avis de la commission et approbation du conseil municipal
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les avenants inférieurs à 5% du montant du marché
- **d'autoriser** le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des instances compétentes.

Article 24 : REFECTIION PLACE DE LA MAIRIE

La détérioration de la place de la mairie ainsi que le parvis sont en très mauvais état. Il y a lieu de faire le revêtement de la chaussée et d'une partie du parking de la mairie.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- **de prendre acte** du montant de l'opération estimé à 35.000 € H.T. dont les crédits sont prévue au BP 2005
- **de consulter et de passer** commande auprès d'un bureau d'études
- **d'autoriser** le Maire à lancer les appels d'offres relatifs à ces travaux
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces du marché avec l'entreprise titulaire après ouverture des plis
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les avenants inférieurs à 5% du montant du marché
- **d'autoriser** le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des instances compétentes.

Article 25 : RAPPORT ANNUEL 2004 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du « Centre Ried » nous ayant fait parvenir le rapport annuel 2004 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement, le conseil doit en prendre connaissance et Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en prendre acte.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et aucune observation n'ayant été formulée,

décide à l'unanimité

de prendre acte du rapport annuel 2004 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement.

Article 26 : DIVERS ET INFORMATIONS

1. **Réunion Natura 2000**, le 3 mars

2. **CAIRE**, réunion transports bois ronds, le 4 mars

3. **CCAS et Comité Directeur de la Maison de Retraite**, le 9 mars
Vote du budget

4. **Rencontre Colonel Lunet, à Strasbourg**, le 9 mars

Au sujet de la future extension de la gendarmerie. Ayant appris qu'il était question de déplacer le siège de la brigade de gendarmerie à Soufflenheim, Monsieur le Maire est intervenu pour faire modifier cette décision. Finalement, l'adjudant qui devait rejoindre Soufflenheim reste à Drusenheim et le siège est maintenu dans la commune. Un dossier d'extension de la Gendarmerie de Drusenheim a été remis à la direction de la Gendarmerie.

5. **SICES**, le 10 mars

Vote du budget et analyse de la demande formulée par la mairie de Sessenheim pour réduire la participation des communes pour l'utilisation du gymnase.

Drusenheim s'acquitte d'une participation de l'ordre de 15% et le reste est partagé entre les autres communes en fonction du nombre d'élèves. Ces communes pensent que Drusenheim ne participa pas financièrement suffisamment, considérant que c'est pratiquement la seule commune utilisatrice du gymnase en soirée. Les communes ont été favorables à ce que la participation de Drusenheim ne soit pas modifiée avant le vote des budgets primitifs 2006, année qui verra donc une modification des pourcentages de participation des communes.

6. **Réunions concernant le périscolaire**

Le 10 mars avec les directeurs des écoles et réunion de la commission jeunesse et loisirs, le 11 mai.

Le cabinet Madinfor a tout d'abord expliqué la démarche aux directeurs des écoles afin d'obtenir leur adhésion au projet pour le lancement de l'enquête auprès des parents dans les meilleures conditions possibles. Ensuite le cabinet a rendu les conclusions tirées de l'enquête.

98% des personnes interrogées ont répondu d'où la précision des résultats rendus.

A l'issue de l'enquête, les étapes suivantes vont être enclenchées :

- 1^{ère} étape : à la rentrée ouverture du restaurant scolaire à midi, activités périscolaires seront mises en place le soir, pendant les petites et les grandes vacances.

- 2^{ème} étape : si la forte demande en la matière est maintenue pour le matin avant 8h, ces créneaux seront mis en place, courant du 2^{ème} trimestre.

7. Remise des prix du fleurissement, le 11 mars

8. A.G. ADEAN, Haguenau, le 11 mars

9. SIVU Temple Offendorf, le 13 mars
Inauguration du nouveau foyer.

10. CAO SIACR, le 14 mars
Attribution de marchés publics, rue Beethoven

bassin de pollution - KILSTETT	DEMATHIEU	648.724,15 €
rue du Limousin, Victor Hugo -		
GAMBSHEIM	VTP	130.743,73 €
rue Bethoven - Drusenheim	VTP	366.808,42 €

11. Comité Directeur SIACR, le 14 mars
Vote du budget

12. Rencontre Monsieur Michoud, Directeur régional de La Poste, le 15 mars
A propos de proposition d'ériger Drusenheim en tant que bureau central. Deux propositions ont été échaudées par la direction régionale de La Poste, la deuxième étant favorable à Drusenheim. Cette rencontre a permis à Monsieur le Maire de soutenir cette solution. Monsieur le Maire précise qu'il continuera à lutter pour que Drusenheim maintienne son rôle de commune leader.

13. 60^e anniversaire de la libération
Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont travaillé à l'anniversaire du 60^{ème} anniversaire de la Libération, et particulièrement Marie Anne Julien, coordinatrice de cet évènement. Tant l'exposition inaugurée le 16 mars, que la conférence qui a eu lieu le 17 mars à la MJC que la cérémonie commémorative du 19 mars, tout fut une réussite. Tous les échos ont été élogieux.

14. Conseil école Molière, le 18 mars

15. Remise prix du fleurissement : jury d'arrondissement à Batzendorf, le 18 mars
Drusenheim a obtenu 3 prix, un pour la piste cyclable, un pour la piscine et un pour la maison de retraite.

16. Réunion subventions Altwasser, le 22 mars

17. Conseil communautaire de la communauté de communes de l'espace Rhénan, le 22 mars

L'intercommunalité travaille actuellement sur les deux projets de relais assistante maternelle à Herrlisheim et du multi accueil de Drusenheim. Cette dernière structure sera plus grande que celle prévue au départ. Le bâtiment disposera de 650 m² de surface. La maison achetée par la commune en 2004 à la famille Roos serait adaptable à cette structure. 1,5 M€ seront nécessaires à la réalisation de cet équipement.

18. Réunion Biotope, Dalhunden, le 23 mars

19. SIVU Basse Moder, le 30 mars

20. SMITOM, le 7 avril

21. 2^e anniversaire du marché hebdomadaire, le 8 avril

22. Communauté de communes de l'Espace Rhénan

- Rencontre avec Monsieur Hilbert, directeur du CAUE, le 4 avril pour le programme du projet multi accueil
- La commission cadre de vie s'est réunie le 13 mai

23. Tour de France : 8 juillet 2005

- réunion ASO le 22 mars, Drusenheim ville relais étape avec installation d'un village de VIP. Village installé la veille à partir de 22h pendant toute la nuit. La circulation sera filtrée.
- réunion le 25 avril
- réunion Haguenau à la Sous Préfecture, le 19 mai. A partir de midi Drusenheim sera entièrement bouclé à la circulation, pas de déviation mise en place. Il faudra avertir la population ainsi que les voies navigables de France. 24 gendarmes seront présents en supplément en plus de la garde républicaine prévue par le tour de France. Aucune circulation ne sera possible le 8 juillet entre 12h et 18h.

24. PAMINA, rencontre franco-allemande, le 7 avril

25. Concert de la musique municipale, le 23 avril

26. SNCF, ligne Strasbourg-Haguenau, le 25 avril

27. Réception espaces verts lotissement et rues du Stade, Libération, le 26 avril

28. Commission conseil municipal enfants avec Madinfor, le 27 avril

29. Conseil école élémentaire, le 30 avril

Une présentation du projet périscolaire a été faite pendant ce conseil ainsi qu'une visite sur place.

30. Rencontre Maire de Buhl, le 6 mai

Afin d'entretenir les relations avec nos partenaires allemands.

31. 60^{ème} anniversaire Libération Kilstett, le 8 mai

32. 60^{ème} anniversaire Libération Offendorf, le 7 mai

33. Concours étang de pêche, le 8 mai

34. Réception à Matignon, le 9 mai

Malgré l'absence de Monsieur Raffarin en raison de son hospitalisation, le déplacement a été bénéfique puisqu'il a permis à Monsieur le Maire de renouer le contact avec Roland Schreiner, maire de Schifflange, invité lui aussi. Il faudra officialiser les relations avec cette ville et inviter Schifflange pour des occasions spéciales.

35. Biotope Moder, Stattmatten, le 9 mai

36. SNCF, ligne Strasbourg-Lauterbourg, le 9 mai

37. Commission jeunesse, le 11 mai

L'ordre du jour était consacré au périscolaire et également aux choix du nom de l'école élémentaire et de l'école maternelle.

38. Réunion SDAU à Strasbourg pour lotissement Stockwoert, le 12 mai

Afin de faire avancer le lotissement. Après quelques hésitations entre le SDAU et la SERS pour des raisons de disponibilités de ces deux organismes, c'est bien le SDAU qui mènera le projet.

39. ICAPS, le 12 mai

40. Association des Maires à Brumath, le 20 mai

41. Commission urbanisme, le 25 mai

42. Inauguration de la salle informatique financée par Dow, le 30 mai

43. Réunion SIEOM, le 30 mai
Concernant l'audit.

44. Communauté de communes de l'Espace Rhéna
Réunion de finalisation du programme du multi accueil et RAM avec le CAUE.

45. Signature du bail maison de retraite
Pour une durée de 9 ans.

Monsieur le Maire demande au public de sortir

46. Ressources Humaines

- Le 23 mai, Julien Harmand a pris ses fonctions de responsable animation jeunesse, son poste est basé à la MJC
- Le 13 juin, Chloé Marcanti prendra ses fonctions de chargée de communication en mairie.
- Sylvie Schwoob, agent d'entretien est recrutée en Contrat Emploi Solidarité pour une durée de un an depuis le 25 avril. Elle effectuait auparavant des remplacements pour l'entretien des bâtiments municipaux depuis fin 2004.
- Freddy Schohn, agent d'entretien effectue un remplacement pour 6 mois au service technique pour prêter main forte à l'équipe des ouvriers et pallier l'absence de Jean Louis Winterstein.
- Embauche de Joseph Desjardins, Educateur des A.P.S. contractuel à la piscine au 1^{er} juin
- Départ d'Emmanuel Zinck, Educateur des A.P.S. contractuel, le 31 mai
- Départ d'Edith Klingler de la MDR
- Départ de Christophe Breitel, attaché territorial contractuel, le 30 juin
- Deux départs à la retraite : Yvette Zaidi, agent d'entretien, le 30 juin et Gabrielle Kistler, ATSEM, le 30 août

47. demande terrain Z.A. Herdlach, Société allemande d'outillage Hoffmann
Société allemande déjà implantée sur Drusenheim et qui est à la recherche d'un terrain pour s'agrandir. Les discussions sont entamées.

48. inauguration école et pose de la première pierre du Centre Sportif, Festif et de Loisirs, le 4 juin

49. Jury National pour la 4^e fleur
Le jury passera le 2 août.

50. Travaux

- centre sportif, festif et de loisirs :
 - o réalisation des dernières longrines et démarrage des premiers murs extérieurs
 - o dalle de la salle festive est coulée
 - o choix du parement gabions lors de la commission travaux du 4 mai

- parc de l'Altwasser :
 - o l'étude se poursuit, un 1^{er} marché est lancé pour le tri, recyclage, criblage, concassage et terrassement des 5 hectares de terrains

- l'école est terminée, reste de petits travaux de finition et d'aménagement extérieur suite aux remarques émises lors de la réception du mardi 24 mai, en présence de la commission travaux.

- Programme voirie 2005 : rues des Remparts et des Jardins.
 - o Travaux d'assainissement rues des remparts et des Jardins se terminent dans une semaine.
 - o Pose d'un nouveau collecteur rue des Lévités
 - o S'en suivra la pose d'un nouveau réseau d'eau potable.

- Barrwald

- Réception 26 avril des espaces verts rue de Dalhunden, du rond point et lotissement Kreuzrhein et de la voirie rue du Stade, Libération et Roses, en présence de la commission travaux.

- Lotissement Stockwoert

- Signalétique : pose des panneaux par la société Rapid'plaques semaine dernière.

- Fleurissement : les plantations ont démarré le 10 mai.

51. Déclarations d'intention d'aliéner

Quatorze déclarations d'intention d'aliéner, douze pour des propriétés bâties et deux pour des propriétés non bâties ont été transmises en mairie. Après concertations avec les adjoints au maire, il n'a pas été fait usage du droit de préemption. et 2 sur propriétés non bâties.

Pour copie conforme
 Drusenheim, le 6 juin 2005
 Le Maire

J. KELLER